

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2014**

Date de convocation :

20.03.2014

Date d'affichage :

17.03.2014

Nombre de conseillers :

En exercice	: 12
Présents	: 8
Absent	: 1
Absents excusés	: 3
Votants	: 9
Procuration	: 1

L'an deux mille quatorze, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, maire.

Etaient présents : MM. Xavier GAYAT, Patrice BOUTTIER, Gilles LESÈVE, M^{lle} Sylvie MASSON, M^{me} Maryvonne RENAUDIN, MM. Alain GODRY, Laurent VIVET, Jean-Pierre PEYNEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. Matthieu HOUDAYER

Absents excusés : M. Jean-Louis CHARDONNET qui a donné procuration à M. Patrice BOUTTIER, MM. Loïc THÉRIAU, Joël VINET.

M. Patrice BOUTTIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M^{elle} Elodie POUSSE, Adjoint Administratif.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 08 MARS 2014 :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 08 mars 2014.

2 - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :

M^{elle} Sylvie MASSON, conseillère municipale, présente le compte administratif 2013 de la commune.

Ce dernier fait apparaître en fonctionnement, un excédent de 276 520,83 € et en investissement, un déficit de 142 792,37 €

Le compte administratif 2013 de l'assainissement fait apparaître en exploitation un déficit de 33 887,94 € et en investissement, un déficit de 18 991,55 €

Après examen,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

approuve les comptes administratifs 2013 de la commune et de l'assainissement.

3 - EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 - COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets commune et assainissement de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les comptes de gestion de la commune et de l'Assainissement :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCISE 2013 - BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2013 « ASSAINISSEMENT », adopté en conseil municipal ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT AU 31/12/2013	PART AFFECTEE A L'INVEST ^{NT} EN 2013	RESULTAT AU 31/12/2013	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2012	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV ^{NT}	-49 137,21		+18 991,55	-30 145,66	D 0 R 0	0	-30 145,66
FON ^{CT}	-25 103,95	0	-33 887,94	-58 991,89	-58 991,89		-58 991,89

Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	0
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement.	0
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).	0
Total affecté au c/1068 :	0
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.	

Mademoiselle Sylvie MASSON, Conseillère Municipale fait remarquer qu'il sera nécessaire d'étudier l'éventualité de réajuster le prix du m³ de la surtaxe d'assainissement avant le 1^{er} juin, date anniversaire. Monsieur le Maire propose de s'aligner, au même titre que les 4 taxes directes sur la moyenne du canton de Pontvallain afin d'alléger ce budget assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

5 - VOTE DU BUDGET COMMUNE :

Le budget 2013 de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 1 237 142,68€
- ✓ Section d'investissement : 1 127 841,50 €

Les principales dépenses d'investissement seront :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie,
- La pose de candélabres suite à ces travaux,
- Les travaux de construction de vestiaires au terrain de football.
- Les travaux de voirie et de maintenance des bâtiments communaux (église, salle des fêtes, annexes, ...).

6 - VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le budget 2013 de l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents. Il s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section d'exploitation : 161 279,15 €
- ✓ Section d'investissement : 109 360,06 €

7 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET COMMUNE :

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le compte administratif 2013 « COMMUNE », adopté en conseil municipal ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2013, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT AU 31/12/2013	PART AFFECTE A L'INVEST. ^{NT} EN 2013	RESULTAT AU 31/12/2013	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2012	RESTES A REALISER 2013	SOLDE DES RESTES A REALISER	COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INV. ^{NT}	- 2 959,66		-142 792,37	-145 752,03	D 0 R 0	0	145 752,03
FON. ^{CT}	+ 233 972,05	+ 288 114,87	+276 520,83	+276 520,83			0

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	276 520,83 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) = besoin de financement.	145 752,03 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).	130 768,80 €
Total affecté au c/1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement.	0 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve ces propositions.

8 - TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES :

Monsieur le Maire propose donc le maintien des taux des 4 taxes soit :

	Taux de référence communaux de 2012	Taux d'imposition plafonnés 2013	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Produits à taux constants
Taxe d'Habitation	21,88	21,88	1 361 000	297 787
Foncier Bâti	16,34	16,34	883 600	144 380
Foncier Non Bâti	29,49	29,49	123 900	36 538
CFE*	20,48	20,48	120 700	24 719
			Total :	503 424

CFE : Cotisation Financière des Entreprises.

Le produit correspondant aux 3 taxes (Taxe d'habitation et Taxes foncières) est de 478 705 €. Le produit attendu au titre de la compensation relais (Contribution Financière des Entreprises) est de 24 719 €.

Après vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de maintenir les taux des 4 taxes inchangés.

9 - QUESTIONS DIVERSES :

9 - 1 - Chemin Rural n° 28 - Affaire Gouesse :

Monsieur patrice BOUTTIER, maire-adjoint présente la requête adressé à M. le Maire concernant l'inondation du chemin rural n° 28 dit du « Moulin Neuf » sur une longueur de 200 mètres.

Le propriétaire du terrain propose de recreuser le fossé. Après étude, il apparaîtrait plus utile de rencaisser ce fossé sur une longueur de 50 mètre afin de rétablir la pente nécessaire à un bon écoulement des eaux.

Une concertation sera engagée au beau jour. Les terrains étant encore trop humides.

9 - 2 - Plan de Ville 2014 :

Monsieur le maire présente le nouveau plan de ville proposé par la société Publi-Diffusion. Il nous est demandé de proposer nos corrections et modifications le plus rapidement possible.

Monsieur le maire demandera un exemplaire papier à afficher en mairie, afin que l'ensemble de la population puisse faire profiter de ses connaissances et de sa mémoire.

Monsieur Alain GODRY, Conseiller Municipal déposera également ce plan sur le site web de la commune afin d'atteindre et de faire participer un maximum de personnes.

Les modifications seront capitalisées en Mairie auprès de M. Jean-Pierre PEYNEAU.

9 - 3 - Matériels d'entretien - Acquisitions.:

Monsieur Gilles LESÈVE, maire-adjoint présente les devis des matériels prévus à l'acquisition pour cette année :

- Tondeuse frontale : CHANGE ESPACE VERTS => 30 990,00 € TTC
- Débroussailleuse : Ets PEAN => 625,00 € TTC
- Souffleur : Ets PEAN => 610,00 € TTC

Séance levée à 21h25 heures.

Le Maire,

Pour approbation,

Le secrétaire de séance,